



ancenis-saint-gereon.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE N°2026-069

Conseil municipal du 29 juin 2026

Présents : ORHON Rémy, LOIRAT Mireille, CAILLET Florent, COTTINEAU Mélanie, KERVADEC Renan, RICOUL Audrey, BOUYER Arnaud, GOISET Monique, André-Jean VIEAU (arrivé à 19h49) RIALET Myriam, AUNEAU Olivier, GOUDE Patrice, BILLEY Bernadette, CUSSONNEAU Anne-Sophie, CADOREL Laure, STADELMANN Francky, BOYER Bertrand, DESMONTS Olivier, MOUTEL-COCHAIS Marine, PARNET Sylvain, TERROM Séverine, ROYER Etienne, LETELLIER Karine, AUBRY Julie, BERLIOZ Déborah, ONILLON Jean-Michel, TERRIEN Alex, POIRIER Nathalie, RAYMOND Nicolas, BILLARD Catherine, JUTEAU Antoine, DANIEAU François, PINET Nora, ZAREMBA Jean-François

Excusée(s) : CHAUVET-GUERIN Aurélien

Pouvoirs : CHAUVET-GUERIN Aurélien à Déborah BERLIOZ

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents ou représentés : 35

Date de la convocation : 23/06/2026

Date de la publication : 30/06/2026

2026-069 RESSOURCES HUMAINES – CRÉATION D'UN POSTE NON PERMANENT EN CONTRAT DE PROJET : UN.E CHEF.FE DE PROJET CHÂTEAU D'ANCENIS

Rapporteuse : Audrey RICOUL

Monsieur le Maire rappelle que le projet du château est de haute importance. Suite aux études réalisées entre 2023 et 2025 et face aux différents enjeux identifiés, il convient de confier, dès le début de ce nouveau mandat, le pilotage de ce projet complexe à un agent contractuel averti et expert en valorisation du patrimoine qui assurera la fonction de « chef.fe du projet du château d'Ancenis » dans l'objectif de de coordonner, d'impulser et de suivre les actions sur l'ensemble des branches de la stratégie « Redonner sa place château », à savoir :

- L'animer
- Le préserver
- Le connaître
- Financer les projets
- Imaginer son avenir
- Favoriser l'appropriation citoyenne

À cet effet, en vertu des articles L. 332-24 à 332-26 du Code général de la fonction publique, il est proposé de recourir au recrutement d'un agent contractuel au sein des services de la commune d'Ancenis-Saint-Géréon dans le cadre d'un contrat de projet.

Aussi il convient de créer un emploi non permanent relevant de la catégorie hiérarchique A sur la base d'un des premiers grades des cadres d'emplois appartenant à la filière culturelle, technique

ou administrative qui sera chargé de mener à bien le projet suivant, en sachant que le profil attendu est ciblé idéalement vers un « ingénieur du patrimoine ».

Ce contrat de projet sera signé pour une durée de 3 ans soit du 1^{er} octobre 2026 au 30 septembre 2029 inclus.

L'agent recruté sur cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

➤ **Piloter le projet global château**

- pour le projet château, interlocuteur des élus, des services municipaux, de la DRAC, de la DREAL et des partenaires culturels institutionnels,
- préparer, animer les comités techniques, les comités de pilotage et les séances du comité scientifique et en assurer le compte-rendu,
- Favoriser l'appropriation du projet par les citoyens : concertation, sensibilisation...
- écrire et décliner la stratégie pluriannuelle pour le château,
- rédiger et faire vivre le projet scientifique et culturel du château,
- suivre l'exécution budgétaire liée aux projets château / participer à la recherche de financements,
- conseiller et alerter la direction et les élus,
- gérer et compléter la documentation culturelle et scientifique liée au château,
- proposer des actions à intégrer dans le projet culturel,
- faire rayonner le projet du château : collecter les contenus utiles, mettre en récit les différentes étapes avec le service culture et le service communication,

➤ **Coordonner les travaux de sécurisation et anticiper les travaux de restauration**

- compiler la documentation technique sur l'ensemble du site, connaître les points de sensibilité et les avis d'experts
- assurer en lien avec les services techniques la maîtrise d'ouvrage des chantiers avec une attention à la protection au titre des monuments historiques
- rédiger et faire valider les cahiers des charges
- suivre les marchés de travaux
- animer la coordination avec les services techniques : bâtiment, espaces verts, vru (ex: déviation quai de la marine)
- interlocuteur des services de l'Etat
- organiser et superviser les chantiers en lien avec les services techniques jusqu'à la livraison et la mise en service des bâtiments

L'agent contractuel devra justifier :

- d'un diplôme de l'enseignement supérieur à minima de niveau 6 spécialisée en bâtiments/monuments historiques ;
- d'une expérience en suivi de travaux de restauration de bâtiment du même type que celui intégré au projet ;
- d'une expertise sur les aspects historiques et patrimoniaux en lien avec les marches de Bretagne et zone Natura 2000.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire des premiers grades des cadres d'emplois de catégorie A suivants : Attaché.e de conservation du patrimoine, Ingénieur.e ou Attaché.e.

La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent recruté ainsi que son expérience.

Le contrat prend fin avec la réalisation de l'objet pour lequel il a été conclu, après un délai de prévenance de deux mois.

Le cas échéant, la commune d'Ancenis-Saint-Géréon peut procéder à une rupture anticipée du contrat de projet après un délai d'un an minimum si le projet/l'opération ne peut pas être réalisé(e),

ou que le résultat du projet ou de l'opération a été atteint avant l'échéance prévue du contrat. Dans ce cas, l'agent percevra une indemnité d'un montant égal à 10% de la rémunération totale perçue à la date de l'interruption du contrat.

Le contrat de projet est renouvelable par reconduction expresse lorsque le projet ou l'opération prévu(e) ne sera pas achevé(e) au terme de la durée initialement déterminée. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

Restaurer un monument historique exige de la part de la commune une grande responsabilité et un travail en intelligence avec les services de l'Etat : DRAC, DREAL... et les acteurs locaux : économiques et associatifs. Le projet château mérite pleinement un poste dédié au cœur de l'organisation communale.

VU le Code général collectivités territoriale,

VU le Code général de la fonction publique, notamment les articles L. 332-24 à 332-26 ;

VU la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour application de l'article 136 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de recruter un agent contractuel sur un contrat de projet pour mener à bien le projet complexe du château ;

Après avis de la commission finances, ressources humaines, système d'information du 18 juin 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :
Présents ou représentés : 35

Votants : 35

Abstentions : 0

Exprimés : 35

Pour : 35

Contre : 0

DECIDE de créer un emploi non permanent de chef.fe de projet du château d'Ancenis pour une durée de 3 ans dans les conditions énoncées ci-dessus.

PRECISE que les crédits correspondants seront prélevés au chapitre 012.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le Maire,
Rémy ORHON



Les secrétaires de séance,
Mélanie COTTINEAU

A blue ink signature of Mélanie COTTINEAU.

Jean-François ZAREMBA

A blue ink signature of Jean-François ZAREMBA.

Publication sur le site internet le : 30/06/2026
Transmission au contrôle de légalité le :

Cet acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026

Reçu en préfecture le 30/06/2026

Publié le



ID : 044-200083228-20260629-2026DELIB069-DE